



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Education nationale, jeunesse et sports : services extérieurs

Question écrite n° 16388

### Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation de l'Institut national de recherche pédagogique. Dans le cadre des priorités affichées concernant la formation et la recherche, réaffirmées notamment dans la loi d'orientation sur l'éducation, il s'étonne à nouveau sur la perte de moyens subie par cet institut par le biais des orientations budgétaires. Ainsi, de 1984 à 1988, l'institut est passé de 355 postes, tous personnels confondus, à 282 postes soit une amputation de 21 p 100. La suppression de 7 postes maintenue au budget 1989 a porté l'amputation à 80 postes (23 p 100). Quant aux crédits de fonctionnement, ils ont subi un recul de 15 p 100 encore aggravé par le budget 1989. Ainsi l'INRP et son potentiel de recherche a été réduit à la portion congrue, en contradiction totale avec les objectifs de lutte contre l'échec scolaire et d'adaptation des méthodes d'enseignement aux besoins d'aujourd'hui dont il devrait être partie prenante. Aussi il lui demande quelles sont les intentions ministérielles vis-à-vis de l'INRP dans le cadre de la préparation du budget pour 1990. Des créations de postes seront-elles envisagées et dans quelle proportion ? Une dotation de fonctionnement à la hausse sera-t-elle proposée ?

### Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement depuis 1985 pour assurer la maîtrise des dépenses publiques, un effort a été demandé aux établissements publics nationaux qui doivent s'attacher à mettre en œuvre une meilleure gestion de leurs moyens. Pour 1990, une réduction des moyens en emplois est à nouveau exigée : elle se traduit pour l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) par une suppression de trois emplois, portée à quatre à la suite d'une régularisation de l'implantation des emplois entre l'INRP et le CNDP. Pour 1990, les emplois passent à 271. Toutefois, la subvention que l'Etat versera en 1990 progresse de 4,38 p 100. Il convient à cet égard de mentionner que la subvention de fonctionnement destinée au musée national de l'éducation - situé à Rouen et à Mont-Saint-Aignan, partie intégrante de l'INRP et l'un des sept services dits de « soutien et de valorisation de la recherche » que comprend l'institut - se trouve majorée de 400 000 francs. Ces moyens supplémentaires, qui augmentent la subvention de fonctionnement-matériel de l'INRP de près de 4 p 100, permettront d'améliorer sensiblement le fonctionnement de ce musée. Par ailleurs, il convient de préciser que la subvention n'est pas la seule ressource dont dispose l'INRP pour son fonctionnement. En effet, le ministère de l'éducation nationale a maintenu la dotation de l'INRP en heures-année de recherche à un niveau important (3 505 heures-année). Il s'agit là d'un mode essentiel de contribution au développement de la recherche pédagogique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hage Georges](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16388

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 31 juillet 1989, page 3349